

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE  
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**Délibération N°DCA-29092022-5**

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE  
CONVENTION AVEC L'ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS  
DE LA LOIRE POUR DES SÉANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE  
PROFESSIONNELLE**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 septembre 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **22 septembre 2022**

Compte-rendu affiché le : **12 octobre 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **7**

**Membres présents à la séance :**

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme AIVALIOTIS, Mme CHOUAL,  
Mme CHAMPAGNAT, Mme DI DOMENICO, Mme JOURDYTH., Mr PASIEKA,

**Membres absents ayant donné pouvoir :**

M FARA Président à Mme JACQUEMONT  
Mme ROBERT à Mme CHAMPAGNAT  
Mme GUICHARD à Mme JOURDYTH

**Membres absents avec excuses :**

M PRUD'HOMME LACROIX

**CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES  
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2022  
DÉLIBÉRATION N° DCA-29092022-5**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONVENTION AVEC L'ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DE LA LOIRE  
POUR DES SÉANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

Les directrices des structures de la petite enfance sont confrontées quotidiennement aux problèmes des parents des enfants qu'elles accueillent ainsi qu'aux difficultés rencontrées dans la gestion de l'équipe de professionnelles encadrant les enfants.

A leur demande, pour les aider à prendre du recul dans la gestion des situations difficiles et pouvoir ainsi porter un autre regard sur les différentes situations rencontrées elles bénéficieraient d'un accompagnement par un psychologue dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles.

Il est proposé de signer une convention avec l'École des Parents et des Éducateurs de la Loire pour l'année 2022-2023. Cette convention prévoit 6 séances de 2 heures. Le coût horaire est de 31,25€. Les séances s'étaleront selon le calendrier prédéfini entre septembre 2022 et juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil administration :

à l'unanimité (10 votes « Pour »)

APPROUVE la convention pour des séances d'analyses de la pratique professionnelle

AUTORISE le Président et la Vice-Présidente à signer le document.

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente  
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- sa publication le .....  
La Vice-présidente

*En application des dispositions des articles r.421-1 à r.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*